

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 22 mars 2022

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents : 09	
- pouvoirs : 02	
- suffrages exprimés : 10	
Date de convocation	
15/03/2022	
Date d'affichage	
15/03/2022	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE - LEGRAND - BOURDON - DANGRÉAUX - VERNEY - DUVAL - VIGOGNE - PAREDES - BONICHOT

Absents : M. GOBET qui donne pouvoir M. LEGRAND et Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE

Secrétaire de séance : M. Didier BOURDON

Objet : 2/2022/01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur LÉPINE, le Maire, ne participe pas au vote et laisse la présidence à la doyenne de séance, Madame France DANGRÉAUX,

Après présentation par M. Didier BOURDON

le compte administratif qui présente un excédent global de 171 646.89 € est adopté par 10 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr